

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Emmanuel FELIX, Mr Serge TAMAIN, Mr Jean François BONNE, Madame Jocelyne DURIS, Mr Jean Paul MERLE..

Absents:., Mme Séverine BRUN, Mr Camille BOURDELIN

ECOLE MATERNELLE DU RPI NERVIEUX/MIZERIEUX :

Monsieur le Maire présente le nouveau projet d'extension de l'école maternelle réalisé par le Cabinet AMPERE, comprenant l'extension et la rénovation, avec mise aux normes de l'école existante, pour un montant total HT. DE 544 891 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat au titre de la DGE, d'inscrire le projet au budget 2007, d'informer la commune de Mizérieux afin de leur demander un ajustement de leur participation

ASSAINISSEMENT :

Suite à la réunion de travail avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, le conseil municipal est informé des recommandations techniques de renouvellement de la station d'épuration du bourg et de la nécessité, d'achever, préalablement, les travaux d'élimination des eaux claires parasites, préconisés par le Cabinet GAUDRIOT.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du bureau d'études SAUNIER, réactualisée, comprenant l'estimation des travaux, la maîtrise d'œuvre, les relevés topographiques et passage caméra : pour un montant de 63 850 € HT et incluant la tranche de travaux supplémentaires : Tronçon n°6 – EU Amont Chemin Garnier. L'engagement est pris de réaliser les travaux d'ici 2008.

AGRANDISSEMENT CHAMP DE FOIRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une parcelle à Grénieux. Après échange avec le propriétaire, il a été convenu que le propriétaire cède pour 1 E symbolique, une partie de terrain située en zone inondable, qui permettra de créer un parking provisoire les jours de manifestation sur le champ de foire. En échange, la Commune accorde une servitude de passage à titre gratuit et perpétuelle au profit de la parcelle qui va être aménagée, débouchant montée de Grénieux.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN :

Le conseil municipal est informé du problème d'accès à la borne incendie de la zone artisanale, installée par erreur par la SAUR à l'intérieur d'une propriété privée ; Afin de résoudre ce problème, et compte tenu du coût exorbitant pour la redéplacer, il est décidé d'acheter une partie de la parcelle de terrain située autour de la borne à incendie, soit environ 25 m2 au prix de 100 €, comme convenu avec le propriétaire. Les frais de bornage étant à la charge de la Commune.

VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE :

Le Conseil Municipal décide la vente d'une parcelle de terrain sur la zone artisanale à Mr Cyril PERRIN aux conditions fixées dans la délibération du 27 janvier 2006 et autorise le Maire à représenter la Commune pour signer l'acte de vente.

RETROCESSION A LA COMMUNE DE PARCELLES APPARTENANT A L'AFR :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération de l'Association Foncière de Remembrement concernant le transfert à la Commune, de chemins de desserte appartenant à l'AFR. Le Conseil municipal décide d'accepter cette délibération et de classer les chemins suivants : ZN 13 16 et 50 dans les chemins ruraux de la Commune.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE :

Dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme, le Conseil Général de la Loire a chargé la Direction du Tourisme départemental et le Comité départemental de la randonnée pédestre de la réalisation de plans concernant ce département. Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la Commune, le Conseil Municipal accepte l'inscription au PDIPR des chemins mentionnés, et s'engage à conserver leur caractère public aux chemins concernés, à prévoir leur remplacement en cas d'opérations foncières.

ASISTANCE TECHNIQUE DE L'ETAT AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS AU TITRE DE LA SOLIDARITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT) :

Afin de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat (DDE de la Loire) dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat. Les modalités pratiques, notamment la nature des interventions et le montant de la rémunération sont définis et formalisés par cette convention signée entre le représentant de l'Etat et le Maire.

PROJET NERVIEUX 2015 :

Compte tenu de l'arrivée de l'A89 et des bouleversements à venir en terme : de population, d'accroissement des flux de véhicules, le conseil municipal approuve les différents projets envisagés et décide de les intégrer dans le contrat territorial de développement (CTD) initié par la Communauté de Communes de BALBIGNY en partenariat avec le Conseil Général.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES :

Compte tenu de la nécessité de mettre aux normes les locaux de la salle des Fêtes et d'améliorer la sécurité aux abords (accès, parking), le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet d'aménagement, approuve ce projet et décide de le faire figurer dans le projet de PLU au titre des emplacements réservés, afin de permettre à la Commune de préempter le terrain en cas de transaction.

AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF :

Compte tenu du développement des activités sportives, et de la volonté d'améliorer la sécurité routière aux abords du terrain de football, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avant projet d'aménagement du complexe sportif, approuve celui-ci et décide de le faire figurer dans le projet PLU au titre des emplacements réservés.

AMENAGEMENT DES ABORDS DU CIMETIERE COMMUNAL :

Compte tenu de la nécessité d'améliorer l'accès au Cimetière communal et dans la perspective d'un agrandissement futur, le conseil municipal approuve l'avant projet d'aménagement et décide de le faire figurer dans le PLU au titre des emplacements réservés.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Amendes de Police – programme 2007 : le conseil municipal est informé que le dossier présenté, afin de dégager l'accès au RD1 depuis le chemin des sapins, sera étudié par le Conseil Général de la Loire, délégation aux infrastructures.

✓ Ouverture de l'agence postale communale : elle est prévue le 5 décembre 2006. Suite à la décision de la Poste de fermer le bureau de Poste, le Conseil municipal a décidé de suppléer la poste et de créer une Agence Postale Communale qui sera installée dans un local spécialement aménagée, situé au rez de chaussée de la Mairie. L'accès s'effectuera depuis le jardin public par un accès spécial. Les locaux seront sécurisés et une employée communale spécialement formée (Mme BERSON) accueillera la clientèle en toute confidentialité. La collecte du courrier s'effectuera, depuis la nouvelle boîte aux lettres, située devant la Mairie.

✓ Nommage des rues : une commission constituée de Andrée BRUEL, Jocelyne DURIS et Serge TAMAIN est chargée d'identifier et donner des noms aux chemins pouvant prêter à confusion (ex : Les Varennes correspond à un quartier comprenant plusieurs chemins).

✓ Compte tenu des problèmes rencontrés lors des récentes locations (matériel endommagé par manque de soins), le Conseil municipal décide de ne plus louer aux associations le système de sonorisation.

✓ Le conseil municipal est informé d'une circulaire préfectorale concernant le contrôle des circuits de traitements des déchets et notamment l'obligation de déclarer annuellement les installations de stockage de déchets inertes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 5 janvier 2007. Une réunion d'ajustement budgétaire pourrait avoir lieu en décembre.